

la Reine, la survivance de cette charge, en faveur du Marquis de Talaru, son fils, Colonel d'un Régiment d'Infanterie. Elle a disposé aussi de tous les Emplois qui vaquoient dans la Gendarmerie, & a donné son agrément au Prince de Nassau Saarlbruck, de mettre incessamment sur pied un Régiment d'Infanterie, sous le nom du Prince Louis de Nassau Saarlbruck, son fils, composé d'Officiers & de Soldats, tous étrangers, sans y en admettre aucuns nés dans les Provinces de Sa Majesté. Elle a ordonné quant à ce nouveau Régiment étranger, qu'il seroit composé de deux Bataillons, chacun de six Compagnies à cent dix hommes, les Officiers non compris &c.

On comptera parmi les Emplois conférés, celui de Généralissime des troupes du Roi en Ecosse. Sa Majesté l'a donné au fils aîné du Prétendant à la Couronne de la Grande-Bretagne, le Prince Charles-Edouard Stuart, dont il paroît qu'on veut soutenir, sérieusement, l'entreprise. La Cour d'Espagne, qui la seconde également, lui a déferé une même charge pour les troupes Espagnoles : Et ces deux Cours font état, outre les troupes, les munitions, & l'argent qu'elles ont fait passer jusqu'à présent en Ecosse, pour concourir à la réussite de ses projets, de lui envoyer encore des secours en tout genre, même des Vaisseaux de guerre. Une nombreuse Escadre armée à Brest paroîtroit avoir cette destination, si elle n'en cachoit peut-être une autre, & telle que de reconquerir le Cap-Breton : elle étoit dans la grande rade le premier Avril, composée de 16. gros Vaisseaux de guerre, avec 50. Bâtimens de transport, sur lesquels on avoit embarqué neuf Bataillons, savoir, six de Milices, deux du Régiment